

Le Traité de *Varsovie*, que le Manifeste Prussien traite injurieusement d'inique, ne renferme rien qu'on n'ait été bien aise de porter à la connoissance de tout le monde, parce que les engagements qu'on y a pris, sont fondés sur la plus exacte équité & justice. Car

1. Le but de cette Alliance est clairement exprimé dans le préambule, & tend au rétablissement du repos & de la sûreté publique : de sorte qu'il ne peut y avoir que des ennemis de la paix qui y puissent trouver à redire.

2. On n'a point passé dans ce Traité les bornes d'une simple Alliance défensive, puisqu'on n'a fait qu'y renouveler & confirmer les anciens engagements. Et

3. L'augmentation du nombre des troupes auxiliaires n'est qu'une suite de la Convention faite au mois de Mai 1744. Or si

4. Les Puissances Maritimes ont trouvé bon d'accorder à la Cour de Saxe des Subsidés en reconnoissance, le Roi de Prusse n'a pas le moindre sujet de regarder cela comme inique ; parce qu'il lui doit être indifférent, que la Saxe fasse elle-même les frais d'augmenter ses troupes, comme elle a toujours été en liberté de le faire par les Conventions antérieures, ou qu'elle soit soulagée à cet égard par d'autres. De plus

4. Les Puissances auxiliaires ne sont convenues par ce Traité de rien qui ressemble à une Union, en vertu de laquelle elles feroient la guerre au Roi de Prusse : on n'y trouvera pas un seul mot d'où l'on puisse l'inférer.

6. En accédant aux engagements de ce Traité, S. M. ne s'est pas moins renfermée dans les bornes d'une Alliance défensive que les Puissances Maritimes, à l'égard de la nouvelle rupture du Roi de Prusse.